

La Maison de l'animal et du biotope à Chennevières

Mercredi 21 mai à 17h, la Ville va officiellement lancer le chantier de la Maison de l'animal et du biotope avec la pose symbolique de la 1ère pierre. Depuis 2014, la Ville s'est engagée en faveur de la cause animale et mène de nombreuses actions de sensibilisation, de protection et de soutien. Avec cet équipement pionnier, la Ville souhaite devenir précurseur en matière de protection animale et créer un lieu regroupant tous les aspects de la lutte (pédagogie, sensibilisation, abandon, recueil des animaux, adoption, découverte de la faune, etc.).

La Maison de l'animal et du biotope

Située avenue de Coeuilly, à proximité du Fort de Champigny, cette structure de

1 150 m² sera un lieu multifonctionnel dédié aux soins vétérinaires pour les animaux domestiques et la faune sauvage, un lieu d'accueil pour les animaux abandonnés et un refuge pour la faune sauvage. Les espaces de soins et de services sont une alternative pour aider les propriétaires d'animaux en difficulté financière, en leur permettant d'accéder à des soins pour leurs animaux.

Cette structure sera également un lieu pédagogique et de sensibilisation de la population à la cause animale. Elle accueillera aussi des associations ayant une action de protection animale.

L'équipement s'intègre dans l'orientation d'aménagement et de programmation et répond à l'objectif d'usage du fort et ses abords. Cette opération doit permettre de répondre au souhait de la Municipalité sur son engagement pour la cause animal tout en répondant aux diverses exigences techniques : accessibilité, confort des animaux, performance thermique, renouvellement d'air, intégration dans l'espace boisé, facilité d'exploitation-maintenance, réduction des coûts d'entretien-maintenance. Une structure unique et pionnière en faveur de la cause animale qui ouvrira ses portes au premier semestre 2026.

Montant du projet : 5 millions d'euros. La Ville bénéficie de subventions de la part de la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, le Département du Val-de-Marne.

Le projet sera réalisé par les ateliers Régis Roudil. Régis Roudil est diplômé, en 2008, à l'École d'Architecture de Marseille, avec les félicitations du jury. Il prend ensuite la direction de Nice où il travaille au sein de diverses structures locales telles que l'Atelier Comte et Vollenweider ou encore l'Atelier Barani. En 2013, il fonde l'Atelier Régis Roudil Architectes à Aix en Provence qui s'attache à développer des projets à la fois publics et privés traitant différentes échelles dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de la scénographie, de la réhabilitation et de l'aménagement intérieur. Il a obtenu de nombreux prix.

Une ville engagée en faveur de la cause animale

Depuis 2014, la Ville s'est engagée en faveur de la cause animale avec la création d'une

délégation à la cause animale puis, l'année suivante, un service de la condition animale. Et depuis juin 2024, un agent de la Police municipale est équipé d'un lecteur de puce pour permettre d'identifier les animaux perdus, errant.

La Municipalité soutient également de manière financière et matérielle, des associations de protection animale en mettant à disposition des locaux. En 2025, 20 250 euros de subventions leur sont versés.

Des actions de sensibilisation sont organisées auprès des enfants, dans les écoles et du grand public avec des manifestations comme des conférences ou la journée de la nature et du bien-être animal.

Dans sa démarche de QVT (qualité de vie au travail), les agents ont la possibilité d'emmener leur animal de compagnie (sous certaines conditions) dans les bureaux.

Cet engagement en faveur de la cause animale a été récompensé. En 2024, la Ville s'est vu décerner le label « Ville Amie des Animaux - trois pattes » par la Région Ile-de-France

Votre contact

Karen Lafitte

Direction de la communication

Mairie de Chennevières sur Marne

01 75 65 10 53

karen.lafitte@chennevieres.fr